

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRÉSENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, F. MERY, M. METAIS, E. AUDEBERT, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLOT

POUVOIRS (10) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire K. WEINLAND
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS

EXCUSE (2) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLOT

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Participation financière du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement - Exercice 2017

Le vote du compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement a fait apparaître un déficit de 194 748,57 €.

Comme prévu lors du vote du budget supplémentaire, il est nécessaire de verser une participation financière du budget principal, à hauteur de 150 000 € pour l'année 2017 afin de rééquilibrer ce budget.

* * * * *

VU la délibération du conseil municipal n° 6 du 22 juin 2017 relative au vote du budget supplémentaire 2017 prévoyant une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDÉRANT que le budget annexe des parcs de stationnement ne peut être équilibré uniquement par ses recettes propres,

CONSIDÉRANT qu'il était prévu lors du budget supplémentaire que le budget principal assure cet équilibre en 2017 par le biais d'une participation au budget annexe des parcs de stationnement,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°5

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser une participation du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement d'un montant de 150 000€.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 822,4/657364/2130 du budget principal.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **27 DEC 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

